

Date de dépôt: 6 juin 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la première autorisation délivrée aux Services industriels de Genève pour l'usine des Cheneviers

Rapport de M^{me} Salika Wenger

Mesdames et
Messieurs les députés,

Durant la séance du jeudi 22 mai 2003, sous la présidence de M. Alain Etienne, les membres de la Commission de l'environnement et de l'agriculture, assistés de M^{me} Anne-Marie Fiore, procès-verbaliste, et en la présence de M. le conseiller d'Etat Robert Cramer, président du DIAE, et de M. Daniel Chambaz, directeur du Service cantonal de gestion des déchets, ont examiné le rapport RD 450.

Voici les questions posées par la commission et les réponses apportées par les personnes concernées :

L'association des riverains est-elle satisfaite de la situation actuelle ?

M. Cramer tient à dire que l'association des riverains a été un partenaire utile dans le développement de l'usine et a permis des progrès en matière de limitation de la pollution. Il rappelle qu'un crédit d'investissement de 36 millions a été accordé pour équiper trois des quatre cheminées de filtres traitant les fumées et extrayant les cendres contenant les produits les plus toxiques (métaux lourds). Ce dispositif s'est révélé très efficace et l'incinérateur est devenu l'un des plus propres d'Europe. Les cendres volantes captées sont enfermées dans du béton et stockées dans une décharge

étanche. Il est apparu, au moment où les Cheneviers ont été transférés aux Services industriels, que la préoccupation environnementale devait rester intacte. Il a été créé un système d'autorisation d'exploiter, sujet de la présente séance. Cela a permis d'introduire des obligations supplémentaires. Deuxièmement, l'association des riverains a été intégrée dans une commission externe, et cela semble fonctionner correctement.

Les filtres choisis sont-ils les meilleurs sur le marché, et comment fonctionnent-ils ?

Ils sont parmi les plus performants, par exemple, en ce qui concerne la dioxine, les filtres permettent de très bonnes performances puisque les valeurs limites de la législation française ne sont pas atteintes (aucun seuil légal n'est prévu en Suisse). Ces filtres fonctionnent comme un catalyseur.

Quelle est la durée de vie de ces filtres ?

Ils pourraient durer de quinze à vingt ans (durée d'amortissement), sauf pour des éléments sensibles qui doivent être changés chaque année.

Pourquoi le mâchefer, qui n'est pas toxique, n'est-il plus employé pour la construction des routes, par exemple ?

Il n'est pas censé être toxique, mais n'est pas employé car on ne peut pas garantir sa qualité et qu'il peut y avoir des accidents avec des métaux lourds résiduels.

Le président met aux voix : la commission prend acte à l'unanimité du RD 450.

Commissaires présents au moment du vote : 12.

Au bénéfice de ces informations, la commission vous recommande donc de prendre acte du rapport du Conseil d'Etat.